



## Mette fin au contrat de travail

Par **chouchou44**, le **27/12/2015 à 22:55**

bonjour je voudrais savoir si je peut mettre fin a mon cdd j'ai un cdd pour remplacement d'une personne avec essai de 6 jours j'ai fait mes 6 jours d'essai et cela ne me convient pas ma question es que je peut mettre fin? suis je obliger de faire une lettre de démissions ou je peut allez directement a la société leur remettre les clef de mon cite et leur dire en même temps. merci a vous de me répondre.

Par **P.M.**, le **28/12/2015 à 09:39**

Bonjour,  
Vous ne pouvez rompre le CDD que par accord commun écrit avec l'employeur ou en cas d'embauche en CDI justifiable en respectant un préavis de 2 semaines maximum...  
La démission n'existe pas pour un CDD mais uniquement pour un CDI...

Par **chouchou44**, le **28/12/2015 à 11:12**

re ben sur mon contrat ya écrit que je peut rompre mon cdd pendant la période d'essai?

Par **P.M.**, le **28/12/2015 à 11:56**

Il faudrait savoir car vous indiquez :  
[citation]j'ai un cdd pour remplacement d'une personne avec essai de 6 jours j'ai fait mes 6 jours d'essai[/citation]  
Cela voudrait donc dire que la période d'essai est terminée...  
Sinon, pour rompre la période d'essai, si elle n'est pas terminée, il faudrait le faire par lettre remise en main propre contre décharge ou recommandée avec AR en respectant un délai de prévenance de 24 h...